

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 octobre 2011

L'an deux mil onze, le vendredi 14 octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Etaient présents : Mme Annie CAMUEL Maire, M. Olivier JACOMME, M. Gilles HALLINGER, M. Xavier MARGUERIN, Adjoints, M. Stéphane BRÉANT, M. Jean-Luc CROULLEBOIS, M. Thierry LANDAIS, M. Pascal LEROY, Mme Katherine POUCHAUDON, M. Luc ROUSSEAU et M. François VANNIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. David TARDIVEAU donne pouvoir à M. Gilles HALLINGER

Mme Virginie THOMPSON donne pouvoir à Mme Katherine POUCHAUDON

M. Claude LE BAIL donne pouvoir à Mme Annie CAMUEL

M. Jean-Manuel LANGLOIS

Secrétaire de séance : Katherine POUCHAUDON

1) Approbation du compte-rendu du 09 septembre 2011

Mme le maire, en rappelant les points évoqués, demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur le Compte-rendu du 09 septembre 2011. Aucune remarque n'étant effectuée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) Information sur les décisions du Maire

Communication des décisions prises par Mme le Maire en application de l'article 2122.22 du CGCT, délégations de compétences du conseil municipal.

2011-08 – Attribution du Marché maîtrise d'œuvre voirie des Marronniers

Le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la création d'une voirie nouvelle et enfouissement des réseaux est attribué au cabinet LUSITANO Ingénierie – 2 rue du Moulin Neuf – 28170 THEUVY ACHERES.

Le montant du marché s'élève à :

Lot 1 : Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage montant HT : 5 680,00 €

Lot 2 : Mission de Maîtrise d'œuvre : Tranche ferme : 2,75 %
Tranche conditionnelle : 3,00 %

2011-09 – Abandon du droit de préemption urbain d'une maison d'habitation sise 5 rue du Malteau à Ecrosnes (28320), cadastrée G 322, G 323, ZZ 32 et ZZ 36 pour une contenance globale de 8 326 m².

2011-10 – Abandon du droit de préemption urbain d'une maison d'habitation sise 17 rue des Yvelines à Ecrosnes (28320), cadastrée C 83, C 1067, C1068 et C 1109 pour une contenance globale de 1 868m².

3) Budget communal – Décision modificative n°2 (2011-10-01)

Mme le Maire informe le conseil :

Les travaux de l'école sont en phase finale et nous devons faire le bilan budgétaire en incorporant les avenants en plus ou en moins.

Depuis 2008, l'économie du marché a évolué : nous avons transformé le lot 6, menuiseries extérieures et augmenté de 50 % le projet, Nous avons eu le problème d'extraction des pierres qui a augmenté le lot VRD de 35 000 € auquel il a fallu ajouter les problèmes de géothermie.

Pour tous les autres lots, divers avenants rencontrés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Au niveau budgétaire, nous n'avons jamais intégré ces modifications en nous limitant à reporter les crédits d'une année sur l'autre.

En 2010, les reports étant trop importants, la Préfecture nous a demandé d'affecter tout l'excédent de fonctionnement, en conséquence en 2011, nous n'avons reporté que très peu et inscrit que le solde par rapport au budget initial.

Il s'avère aujourd'hui qu'il manque des crédits pour finir de payer les entreprises.

J'attends toujours la synthèse de notre maître d'œuvre, mais d'après une synthèse personnelle, il manquerait un peu plus de 270 000 €.

Pour couvrir ces crédits, nous devons recourir à l'emprunt. Nous pouvons faire un crédit de 300 000 €, mais une première prévision de résultats 2011 m'amène à penser qu'on aura un déficit de 140 000 € en investissement que l'on devra couvrir par une affectation de la section de fonctionnement.

J'ai donc fait une prévision de résultat de la section de fonctionnement. Le résultat devrait être à peu près suffisant mais il ne restera rien pour le budget 2012.

Les charges de maternelle, 42 enfants, devaient avoisiner les 130 000 €. Nous avons donc besoin de conserver l'excédent de 2011.

En conclusion, je vous propose de faire un emprunt de 400 000 € afin de n'avoir qu'un léger déficit en investissement, ce qui permettrait de conserver une plus grande partie de l'excédent de fonctionnement sur 2012.

Sur proposition de Mme le Maire

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2011 adoptant le budget primitif,

Il est nécessaire de procéder à une affectation supplémentaire de crédits afin de permettre le règlement des dernières factures pour les travaux d'extension de l'école et la construction du restaurant scolaire

Et également de pouvoir reverser des taxes TLE, le compte 10223 étant insuffisamment approvisionné.

- 1- Considérant l'évolution du marché d'extension de l'école et construction du restaurant scolaire ;
- 2- Considérant la prise en compte des différents avenants ;
- 3- Considérant le nouveau marché de menuiseries extérieures ;
- 4- Considérant la durée du chantier et l'insuffisance des reports d'une année sur l'autre ;
- 5- Considérant le reversement de l'acompte perçu sur la première subvention du restaurant scolaire ;
- 6- Considérant la fin de chantier ;
- 7- Considérant le reversement de TLE pour les habitations nouvelles ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder aux ajustements suivants :

Libellé	Crédits supplémentaires	Crédits supplémentaires
Recettes d'investissement		
1641 : emprunts nouveaux	+ 400 000 €	
Dépenses d'investissement		
10223 : TLE		+ 1 000 €
2313-601 Extension école+ restaurant scolaire		+ 399 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve les augmentations de crédits ci-dessus énoncés.

4) Taxe d'aménagement (2011-10-02)

La loi de finance rectificative pour 2010 a instauré une réforme de la fiscalité de l'urbanisme. Elle repose sur un nouveau dispositif composé de 2 taxes complémentaires, la taxe d'aménagement (TA) et le versement pour sous-densité (VSD), appelées à se substituer à la taxe locale d'équipement (TLE) et à d'autres prélèvements dont 5 concernent notre département. Des décrets d'application sont attendus mais le conseil doit délibérer avant le 30 novembre 2011 pour une application au 1^{er} mars 2012.

La commune d'Écrosnes est concernée par la TLE qui a été votée à 5 %. Le conseil doit se prononcer sur la nouvelle TA. Soit le conseil ne décide rien et le taux sera de 1 %, soit il décide d'appliquer l'ancien taux à 5 %.

Il est à noter que la PVR disparaîtra au 1^{er} janvier 2015 et que les futurs aménagements coûteux, il serait utile de prévoir une taxe majorée par secteur. Notamment pour la rue des Marronniers et pour les futurs lotissements.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Considérant que le taux de la Taxe Locale d'Équipement actuelle a été fixé à 5 % par délibération n° 2005-12-04 du 02/12/2005 ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

5) Attribution du marché 4^{ème} tranche assainissement

Mme le Maire informe le conseil que la société GINGER ENVIRONNEMENT, maître d'œuvre a présenté à la commune le rapport d'analyse des offres pour le marché de la 4^{ème} tranche d'assainissement.

18 candidats ont sollicité un dossier et 7 ont répondu. Dans le cadre du marché négocié, les offres demandaient à être complétées. 5 candidats ont complété leur offre.

Après analyse des offres techniques et financières, le maître d'œuvre a proposé de retenir l'entreprise SARC qui a proposé la solution économique la plus avantageuse compte-tenu des prestations demandées. Le montant du marché s'élève à 862 885 € avec options pour les 4 tranches de travaux étalées jusqu'en 2014.

Mme le Maire demande au conseil s'il approuve la décision du maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer le marché d'assainissement 4^{ème} tranche à la société SARC.

6) Devis Eaux pluviales rue du Moulin à Vent

Suite au dernier gros orage, les habitants du bas d'Ecrignolles ont subi des inondations et il y a urgence à réaliser des Travaux afin de canaliser les eaux pluviales.

Plusieurs entreprises ont été consultées et après étude des devis des entreprises :

-GUILLO pour un montant de 25 850 € HT

-FORCLUM pour un montant de 39 513 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité de 13 voix pour et une voix contre,

Décide de confier les travaux à l'entreprise GUILLO pour un montant de 25 850 € HT.

Précise que ces travaux urgents seront affectés sur le budget du service des Eaux.

7) Acquisition immobilière-parcelle C 1146

La délibération 2011-09-03 est rapportée.

Après que Messieurs Stéphane BRÉANT et Jean-Luc CROULLEBOIS aient quitté la salle, Mme le Maire expose :

Le propriétaire de la parcelle non bâtie C 1146, classée en zone NA du POS, a proposé à la commune de l'acquérir et n'accepte pas la proposition de 250 000 € faite par le Conseil Municipal lors de la précédente délibération n° 2011-09-03.

Il est demandé au conseil de bien vouloir reconsidérer sa proposition et souhaiterait une somme de 280 000 €.

Il est rappelé que les services de France Domaine ont évalué la valeur vénale du terrain à 131 000 €, soit 36.98 € du m² et que le conseil municipal a délibéré que c'était sous estimé étant donné que le prix du m² constructible de la commune se situe actuellement à 100 € en moyenne.

Mme le Maire précise qu'augmenter l'offre de 30 000 € ne grèverait pas le budget communal puisque cette acquisition sera financée par l'emprunt. Si l'on considère un prêt sur 30 ans, la charge par habitant serait de 11,66 € au lieu de 10,42 €.

-Considérant l'avis du Domaine ;

-considérant la viabilité du terrain ;

-considérant que le propriétaire pourrait déposer un permis d'aménager ;

-considérant la proximité de la salle polyvalente ;

-considérant l'inscription de la parcelle en emprise foncière pour une vocation collective dans le PADD du futur PLU ;

-considérant que la commune a besoin d'une parcelle à proximité du centre bourg pour construire des Ateliers municipaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 11 voix pour et un contre,

Décide de proposer l'acquisition de la parcelle à 280 000 €

Autorise Mme le Maire à rechercher le financement adéquat

Compte-rendu de réunion

Mme le Maire informe le conseil des différentes réunions auxquelles elle a participé.

Réunion du 20 septembre 2011 : Vidéo-protection

Réunion de mise au point du projet à la Préfecture le 20 septembre 2011 avec Gilles HALLINGER.

Par rapport au mémoire technique qui proposait à la commune un devis à 23 500 € HT, nous avons eu une nouvelle proposition à 19 580 € mais avec un dispositif de stockage local sur chaque installation.

Ce système ne permet aucune extension de dispositif de vidéo-protection et vu le coût minime de réduction, nous n'avons pas opté pour cette solution.

Par contre, dans le 1^{er} devis nous avons supprimé la fourniture d'une baie murale à 1 200 € ainsi qu'un poste d'exploitation à 1 700 €, soit une réduction de 2 900 € HT.

Notre nouvelle estimation s'élèverait à 20 600 € HT, mais avant attribution du marché.

Depuis nous avons demandé des devis de raccordement à ERDF qui s'élèvent à 912.07 € TTC pour l'angle Mairie/Libération et 498.01 € TTC sur le parking.

Les services de la Préfecture nous ont assuré qu'il serait possible d'inclure ces raccordements dans la demande de subvention quand on connaîtra le montant réel des travaux.

Réunion du SIVOS du 21 septembre 2011

-La toiture terrasse du restaurant scolaire de l'école élémentaire de Gallardon étant en très mauvais état, Monsieur LEMOINE propose aux délégués de solliciter une subvention complémentaire pour la réalisation des travaux qui s'élèvent à 15 805 € HT.

-Point rentrée

Il a été constaté une diminution de 9.57 % des effectifs maternels sur l'ensemble des 4 écoles maternelles(de 481 à 439 élèves).Par contre pour l'école de Pont sous Gallardon, l'effectif est en hausse de 10 élèves de 97 à 107 dont 42 pour Écrosnes.

Ce qui a pour conséquence, comme le système des vases communicants, moins d'élèves sur le secteur, plus pour la commune d'Écrosnes, notre ratio va donc augmenter.

En tenant compte d'un effectif constant de collégiens et d'un coût général de fonctionnement du SIVOS d'environ 1 400 000 €, notre participation 2012 devrait avoisiner les 130 000 €.

-Travaux entrepris sur la maternelle de Pont sous Gallardon :

Peintures dans la cour, stores et anti pinces doigts, sol de l'entrée, plafond du dortoir, conformité électrique sur l'ensemble des sites, portes coulissantes, sièges, horloge, caisson sur roulettes.

-Signature des conventions entre le SIVOS et la Communauté de communes du Val de Voise pour les centres de loisirs de Bailleau-Armenonville et Gallardon.

Réunion PLU du 23 septembre 2011

Avancement des travaux de la commission en ce qui concerne le zonage et le futur règlement.

Des affiches sur le Diagnostic et le PADD seront affichées en mairie pour à la vue du public.

Réunion pour la voirie des Marronniers de 28 septembre 2011

Mme le Maire a rencontré le Cabinet LUSITANO pour faire le point sur les plans et réseaux existants.

Pour limiter les frais de géomètre et de topographie la commune va récupérer les plans d'assainissement des rues de la Libération et Pasteur, ce qui va permettre de ne demander que les plans topographiques des parties manquantes.

On a repris le même géomètre que pour l'assainissement 3TS. Le devis s'élève à 312 € HT.

Réunions communauté de communes du Val de Voise des 29 septembre, 3 et 6 octobre 2011

Pour faciliter l'accueil et permettre au personnel administratif de travailler dans de bonnes conditions, il a été décidé d'acquérir un bâtiment.

Il s'agit d'une partie du Prieuré de Saint Symphorien le Château pour 120 000 €

L'accueil se fera au rez-de-chaussée et on peut y réaliser environ 10 bureaux, ce qui permettra l'accueil du SIVOS ultérieurement quand la communauté de communes aura pris la compétence.

-Assainissement non collectif

Le programme de réhabilitation est lancé. Pour le moment, une première tranche de 84 usagers a répondu favorablement.

Les rendez-vous sont en cours pour évaluer les travaux de remises en conformité.

Initialement le coût de l'étude était de 400 € et grâce à une subvention de l'agence de l'eau, les usagers ne paieront finalement que 160 €

-Service à la population

Animation jeunesse 11/17 ans regroupe 101 enfants.

Les accueils de loisirs 3 à 10 ans ont regroupés : -juillet : 102 enfants

-août : 60 enfants

Quand au mois de septembre pour les mercredis il y a 115 enfants en moyenne.

Pour Écrosnes, où nous accueillons les 6/10 ans, cet été nous avons accueilli de 11 à 18 enfants selon les semaines pour une capacité actuelle de 24 places.

Pour les mercredis à venir, les effectifs sont de 17 à 24 enfants.

Si les inscriptions venaient à augmenter, nous pourrions accueillir, l'habilitation totale est de 36 places.

Nous répondons à un réel besoin des familles.

-Sirmatcom

Une réunion sur la redevance incitative est prévue le mardi 25 octobre à 19 heures à Montlouet. Le conseil municipal y est invité.

-Économique

Nous travaillons avec les communautés de communes voisines sur le développement économique du Territoire et sur l'éventuelle implantation d'une zone grande capacité dans le secteur de la D910 et de l'autoroute.

Avancement Travaux écoles

Les travaux sont pratiquement terminés. Il reste à figoler.

Les seuls soucis étant des infiltrations d'eau au niveau du couloir des classes.

Il y a tout de même un gros point positif, le rapport final sur la géothermie est tout à fait favorable, le chauffagiste devrait commencer les travaux dès lundi.

Mme le Maire informe le conseil que suite au dernier conseil, Madame le Maire a fait parvenir un courrier à la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines concernant la route de Beauvais. A ce jour nous n'avons reçu aucune réponse.

Affaires et questions diverses

Monsieur LANDAIS demande à Mme le Maire de se renseigner pourquoi lorsqu'on appel les services de secours, ce sont ceux des Yvelines qui se déplacent.

Monsieur CROULLEBOIS demande où en est le nettoyage du ruisseau de l'Ocre.

Monsieur LEROY signale que depuis que l'entreprise MAIN VERTE a curé les fossés, les buses étant pleines d'herbes risquent d'être bouchées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10 minutes.